

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024

BUDGET 2024—DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant la nécessité de régulariser des charges de personnel et d'adapter les ouvertures de crédits aux travaux,

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget principal 2024.

L'intégralité des délibérations et annexes est consultable en mairie aux horaires et jours d'ouverture (lundi et jeudi de 8h à 12h et 14h à 19h)

Merci aux nouveaux arrivants de bien vouloir se présenter en mairie munis de leur livret de famille ou d'un titre d'identité, afin de faire connaissance.

Pour vous inscrire sur la liste électorale et pouvoir voter lors des prochains scrutins, il est nécessaire d'entreprendre une des démarches ci-dessous :

- en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

COURIR POUR CURIE

Les concerts du 19 octobre 2024 en l'église Saint Georges ont rapporté 400 € au bénéfice de l'institut Curie pour développer la recherche contre les cancers.



La Santolène



L'Alouette de Pithiviers

LE MOT DE LA BIBLI

Quel beau dimanche, que ce **20 Octobre** ! Une cinquantaine de personnes a participé aux marches organisées pour « Octobre rose ».

Merci à elles également pour leur générosité permettant de récolter environ 400 € avec les dons et la vente de t-shirts !



SÉCURITÉ
AUX BIENS

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr> : Plateforme en ligne permettant aux victimes de déposer plainte à distance via internet, à la suite d'une infraction contre des biens **dont l'auteur est inconnu**.

Vous avez besoin d'aide, quelle que soit votre situation, vous pouvez échanger anonymement avec un gendarme, 24h/24 et 7j/7.

Rappel : en cas d'urgence : appelez le 17 ou le 112.

En cas de difficulté à parler ou entendre envoyer un SMS au 114.

ATTENTION si vous êtes détenteur d'une arme

Depuis le 8 février 2022, la législation française impose la création d'un compte personnel dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) pour toute personne souhaitant détenir, acheter ou vendre une arme. Cette mesure vise à renforcer la sécurité et la traçabilité des armes en circulation.

Qui est concerné ?

1. Détenteurs de licences de tir : ceux qui possèdent une licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir, ou qui souhaitent acquérir et détenir une arme.
2. Conservateurs d'armes héritées ou trouvées : les personnes qui souhaitent conserver une arme héritée ou trouvée, sans licence sportive pour le tir ou carte de collectionneur en cours de validité.
3. Chasseurs : les détenteurs d'un permis de chasse, qu'ils possèdent une arme ou souhaitent en acquérir une. Ils doivent déclarer leurs armes avant le 31 décembre 2024.

Il est important de noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une validation de permis en cours pour créer un compte SIA, mais cette validation est requise pour l'acquisition d'une arme.



**APRÈS-MIDI
JEUX / DÉCOUVERTE
ET VENTE**

Samedi 16
Novembre
14h-18h

Entrée
gratuite

Organisé par :
Association l'avenir
et la bibliothèque

salle des fêtes Moïse
Robillard
MAREAU-AUX-BOIS

RESERVEZ :

le samedi 16 novembre !

La bibli et l'Avenir »
vous proposent un après-
midi

« découverte de jeux de
société » !

Passez nous voir ; il y en
aura pour tous : jeunes,
moins jeunes, familles...

Peut-être l'occasion de
trouver un petit cadeau de
Noël original ???

AVIS AUX PROMENEURS

Des battues sont programmées
par la société de chasse en forêt
les **samedis** suivants :

- 9 novembre
- 16 novembre
- 13 novembre
- 7 décembre
- 14 décembre
- 4 janvier
- 11 janvier
- 25 janvier
- 1er février
- 8 février
- 15 février
- 22 février

A vos agendas :

- Lundi 11 novembre : armistice rendez-vous à 10h45 devant l'église St Georges
- Vendredi 15 novembre à 19h en mairie : accueil des nouveaux arrivants
- Samedi 30 novembre 2024 à 12h repas des anciens
- Dimanche 15 décembre à partir de 10h : distribution du colis aux aînés
- Lundi 16 décembre à 19h en mairie : conseil municipal
- Fermeture de la mairie : lundi 23, jeudi 26 décembre et jeudi 2 janvier.

